



BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPAL

SOMMAIRE

- Le mot du Maire → 2
- Discours des Voeux → 3
- La Respelido → 6
- La TNT arrive → 7
- Informations diverses → 9
- Les 100 ans des CP → 10
- Dernières nouvelles → 11
- La vie de la cité → 12

à l'ombre du baou

n°28 - janvier 2011

BONNE ANNEE 2011



Annotaines, Annotains, chers amis

Ce bulletin municipal de janvier constitue le vecteur d'information me permettant de livrer à chacun d'entre vous le bilan de l'année écoulée et les perspectives pour 2011.

Ainsi, vous trouverez dans ce numéro le discours que j'ai prononcé lors de la cérémonie des vœux du 9 Janvier dernier.

Cette édition renferme également un article consacré à la télévision numérique terrestre.

En effet, à l'aube de l'arrivée de ce changement de technologie, qui inquiète certains d'entre vous, j'ai jugé utile de vous livrer quelques informations.

Ces dernières pourront vous paraître sommaires, mais je les ai volontairement voulues les plus concises. D'ici Juillet, d'autres informations plus précises vous seront données sur ce sujet.

En cette année 2011, proclamée par la Commission Européenne «année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active», partout en France, les initiatives des 14 millions de citoyens bénévoles et du million d'associations françaises seront mises à l'honneur dans le cadre de l'année du bénévolat et

du volontariat.

Aussi, je vous invite à découvrir la rubrique consacrée à nos associations qui contribuent tout au long de l'année à vous apporter de nouvelles activités, de nouveaux services, et de nombreuses animations.

Par ces actions, elles viennent en complément de l'action municipale et donnent un dynamisme à notre commune que de nombreuses municipalités nous envient.

Par ailleurs, j'ai souhaité qu'un article soit dédié à un sujet qui a fait, au cours de ces derniers mois, couler beaucoup d'encre et de salive dans notre village. Je veux parler de l'avenir de l'ensemble de la Respélido.

Je vous engage à consacrer un peu de votre temps à la lecture de ce dernier afin de vous faire votre opinion sur le sujet.

Je vous laisse le loisir et le plaisir de découvrir les autres sujets abordés par ce bulletin de début d'année.

2011 nous ouvre les bras.

C'est une année importante, puisqu'au mois de mars, nous fêterons notre dixième anniversaire aux responsabilités que vous nous avez confiées pour diriger notre

belle commune.

C'est l'occasion de rappeler le chemin parcouru qui a permis à Annot de se positionner comme la commune incontournable au carrefour des animations, des services, de l'économie et de la vie associative et qui en fait un chef lieu de canton capable d'affronter avec détermination, courage et tranquillité les défis que nous réserve l'avenir.

Que 2011 vous apporte bonheur, santé et prospérité.

Jean BALLESTER
Conseiller Général
Maire d'Annot





Discours des vœux à la population

Le Maire salue la présence des Maires du Canton, du Maire d'Entrevaux, Conseiller Général du Canton d'Entrevaux, Gilbert LAURENT et de Gilbert SAUVAN, 1^{er} vice Président du Conseil Général et Maire de Castellane et les remercie pour leur soutien et leur solidarité.

Ci après le discours prononcé lors de la cérémonie du 9 Janvier dernier.

«Aspirés par la roue de la destinée humaine qui nous entraîne vers un horizon que nous espérons toujours plus propice, nous tournons aujourd'hui une nouvelle page de la vie. Cette période représente un moment de notre existence à la fois émouvant et joyeux.»

Emouvant au regard des événements douloureux qui au cours de l'année qui s'est achevée ont affecté notre sensibilité et frappé notre cœur. Chacun sait combien cette année 2010 a été éprouvante pour la grande famille que constitue la population de notre beau pays par la disparition de trop d'amis.

Joyeuse, en raison des espérances que nous plaçons dans l'avenir auquel nous demandons tout légitimement au demeurant de nous apporter davantage de bonheur.

C'est pourquoi, c'est avec un grand plaisir et une intense émotion que je vous accueille en ce jour dans le cadre de la traditionnelle cérémonie des vœux municipaux afin de partager un moment d'amitié et de convivialité.

Dans ce contexte, je voudrais à l'aube de cette année 2011 qui s'ouvre à nous, adresser à l'ensemble des annotains, mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel pour vous mêmes, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

J'y rajouterai volontiers mes vœux de réussite dans vos activités et vos projets.

Qu'il me soit permis d'avoir une attention particulière à l'égard des personnes souffrantes, celles touchées

par la maladie, la peine, les personnes seules mais également celles qui ont de plus en plus de difficultés à boucler leur budget familial dans ces périodes difficiles que nous ne pouvons ignorer et où nous sommes de plus en plus fréquemment confrontés à des situations de détresse personnelle. Ces vœux sont l'occasion de témoigner notre solidarité à celles et ceux qui affrontent des moments douloureux suite à cette crise qui s'est, depuis quelques années, invitée dans la vie de nombreux concitoyens et dans notre pays.

Je vous remercie d'être présents à cette manifestation à laquelle tous les habitants de notre commune ont été conviés. Vous savez le plaisir qui est le notre de pouvoir échapper, le temps d'une après-midi, aux obligations et aux contraintes du quotidien pour prendre le temps d'un moment de rencontre, de convivialité et de chaleur humaine.

C'est aussi pour moi l'immense plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux annotains qui ont choisi notre cité pour y vivre, j'espère qu'ils trouveront la réponse à leurs attentes et la chaleur tout comme la convivialité qui doit être de mise dans notre monde rural afin qu'ils intègrent au plus vite notre petite communauté.



Une fois n'est pas coutume, et profitant de l'année européenne du bénévolat et du volontariat, je souhaite attirer votre attention sur le travail qu'accomplissent au quotidien nos associations. L'investissement de ces bénévoles qu'il soit récent ou ancien, ponctuel ou régulier, fait vivre notre commune. Ce tissu associatif constitue un renfort indispensable aux actions menées par la collectivité. Ces associations sont avant tout des partenaires pour le Maire que je suis et j'ai un profond respect pour leur volonté d'action et leur obstination.

En voyant ici rassemblés quelques Présidents ou membres actifs, je me souviens de certains contacts que nous avons pu avoir, cordiaux mais vigoureux, autour des attentes dont vous vous faisiez les porte-paroles. Je dois reconnaître que les moyens de la commune ne sont pas illimités et je comprends vos frustrations lorsqu'il ne m'est pas possible de vous donner tout ce que vous souhaitez pour soutenir vos actions. J'espère toutefois avoir su répondre présent lorsque vous en faisiez la demande et vous assure que je poursuivrai dans cette voie pour vous aider à finaliser vos projets. Je citerai par exemple l'aide apportée au Tennis Club d'Annot pour finaliser la réhabilitation de ses deux courts de tennis.

Je remercie nos partenaires institutionnels, en particulier le Conseil Général, le Conseil Régional, et le Pays A3V pour l'aide efficace qu'ils nous apportent dans nos projets et nos investissements.

Il est naturel, à l'occasion des vœux, de regarder un an en arrière, pour faire le bilan de ce qui a été accompli :



- partenariat avec l'association Monaco Disease Power : la commune a réalisé un détachement parcellaire d'une parcelle communale au quartier Pré Martin, d'un terrain ne pouvant accueillir qu'une unité de loisirs et de tourisme, et nous avons signé une promesse de bail emphytéotique pour la réalisation d'une maison d'accueil pour enfants et adultes souffrant de handicaps mentaux ou physiques et de leurs parents ou tuteurs.

L'association a, de son côté, réuni les fonds nécessaires à la réalisation du projet et son architecte devrait déposer rapidement un permis de construire.

- acquisition de deux terrains pour la réalisation de parkings (un sur le Boulevard St-Pierre et l'autre sur l'Avenue du Foulon)

- acquisition et pose de la barrière d'accès au parc de Vérimande

- réhabilitation du cadastre Napoléonien de la commune, consultable en Mairie.

- acquisition de chaises et d'un piano numérique pour l'école de musique

- réfection de la voirie, du pluvial et du réseau d'éclairage public des Gueïnes

- aménagement de la cour de l'ancienne Gendarmerie

- réalisation d'un parking (20 places) Avenue du Foulon

- réfection de la rue Haute de Rouaine (les enrobés restent à faire)

- lancement de l'étude de valorisation durable des grès d'Annot. Le diagnostic a été réalisé, nous sommes passés dans la phase de réflexion sur la définition du concept de valorisation.

- réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la commune qui sera envoyé à chacun d'ici la fin du mois

- lancement de la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde qui sera terminé pour la fin du mois de février.

- acquisition d'une borne pour la distribution d'eau potable pour l'aire de camping-car. La pose sera réalisée cette année, cela permettra de limiter la consommation d'eau sur cette aire.

- réalisation de la 1ère tranche de la réhabilitation du village vacances du Pré Martin (les travaux ont porté sur la cuisine, la salle de réfectoire, les portes et fenêtres, la toiture du bâtiment principal et la réfection des façades)

- réalisation et pose des plaques de rues du village (rive gauche) permettant ainsi un cheminement plus aisé mais aussi et surtout instructif sur l'histoire de la vieille ville d'Annot

- extension du réseau d'assainissement rive droite de la Vaire, ainsi que l'enrobé de Vérimande et la voirie d'accès à la salle polyvalente.

- curage du piège à matériaux du vallon des Glaïres, permettant ainsi de limiter les impacts d'un épisode torrentiel majeur.

- réfection de deux appartements communaux de l'ancienne gendarmerie et de l'une des maisons forestières de l'ONF.

Tous budgets confondus, la commune a investi près de 1 450 000 € pour l'ensemble de ces opérations.

Nul n'ignore ici que l'année qui s'ouvre s'inscrit dans un contexte un peu particulier, tout comme sa devancière. Je ne pense pas, ce faisant, à la situation internationale toujours aussi conflictuelle aux quatre coins du monde, conflits meurtriers, attentats, prises d'otages, étant devenus, hélas, « monnaie courante ».

En évoquant un contexte particulier,

je pense à la fois aux perspectives qu'entraîne la réforme territoriale, comme aux difficultés financières qu'affrontent nos collectivités locales.

Chacun sait que les élus locaux sont responsables de tout mais reçoivent de moins en moins de moyens légaux et financiers pour assumer leurs responsabilités. Qu'il me soit permis d'exprimer mes réserves quant aux réformes en cours.

Ainsi, il est désormais acquis que des conseillers territoriaux siègeront à la fois au département et à la région. Ils remplaceront de fait les actuels conseillers régionaux et généraux.

Si le Président de la République a précisé (je le cite) que « ce n'est pas la mort ni des départements, ni des régions, mais l'émergence d'un pôle région-département doté d'un outil commun », grandes sont mes inquiétudes sur ce que sera demain le véritable rôle des communes.

Les élus locaux, et en particulier les maires, sont les interlocuteurs privilégiés de la population. Etre accessibles, disponibles, écouter et entendre constituent des qualités indispensables pour des élus qui veulent être, véritablement, au service de leurs concitoyens.

Cependant, il ne faut pas oublier que nos collectivités doivent faire face à une crise financière sans précédent : stagnation des ressources, diminution des dotations de l'Etat alors même que s'accroissent nos compétences.

Nous devons aussi faire face au recul des services publics dans nos territoires : suppression des agences postales, des dessertes ferroviaires, des hôpitaux...

Chacun est plus ou moins directement confronté à ces situations dont la population fait les frais.

Cette année 2011 s'annonce donc sous des auspices difficiles mais l'équipe municipale est à pied d'œuvre pour défendre, avec vous, des projets importants pour la commune.



Je vous propose d'énumérer les principales réalisations à venir en fonction des financements obtenus et sans augmentation de la fiscalité :

- deuxième tranche de rénovation du Pré Martin (chaudière bois, finition du bâtiment et réhabilitation de 14 chalets aux normes ERP, permettant ainsi d'accueillir des groupes et des personnes en situation de handicaps)

- deuxième tranche de l'Avenue de la Gare, qui se dégrade très fortement

- le parking du collège afin que les bus de ramassage scolaire et les parents d'élèves puissent accompagner et récupérer leurs enfants en sécurité. Par ailleurs, nous profiterons de cette réalisation pour mettre la rue du Peyrard à sens unique

- création d'un trottoir sur l'Avenue du Foulon. En effet, un nouveau parking ayant été réalisé nous allons pouvoir continuer à sécuriser la traversée d'Annot et le cheminement des piétons

- étude pour la réalisation d'un forage pour l'eau potable à Rouaine : un géologue expert doit être missionné afin de réaliser l'étude indispensable avant tous travaux

- rénovation de la place des Vallasses et de la partie haute de la Rue des Moulins dans le cadre d'un financement européen et du Syndicat Mixte «Villages et Cités de Caractère»

- réalisation d'une fête autour de l'Escalade. Une commission communale a été créée et travaille en relation avec l'association Vive les Gestes à la préparation de cette fête qui se déroulera le week-end du 21 et 22 Mai prochain. Le programme n'est pas encore arrêté mais nous devrions avoir un mur d'escalade sur la place ainsi qu'un parcours accro-branches dans les platanes

- extension du réseau d'assainissement, toujours en rive droite de la Vaire côté Pré-Martin

- réfection du clocher et de la toiture de l'Eglise St-Jean Baptiste

- plaques de rues rive droite de la

Vaire : une réunion publique a déjà eu lieu et les plaques devraient être posées d'ici l'été, achevant ainsi la dénomination de toutes nos rues

- acquisition d'une mini pelle et d'une saleuse pour les besoins des services techniques municipaux

- rendu de l'étude sur le développement durable des grès d'Annot en septembre



- finalisation du Plan Communal de Sauvegarde dès février

- terrain multi sports : la consultation des entreprises a été lancée, les travaux pourraient débuter au mois de mai prochain

- terrain Jambon : création d'un lotissement et vente de lots

- interventions sur l'éclairage public en divers points de la commune

- couverture d'un manège au centre équestre, ce qui permettra à nos exploitants de maintenir une activité tout au long de l'année

- réfection du mur de la Place du Germe : une première étude a été menée, mais les coûts nous ont amené à revoir le projet que nous envisageons de réaliser cette année

- réalisation d'une rangée de caveaux supplémentaires au cimetière

- diverses reprises du goudronnage, notamment au lotissement St-Joseph.

A l'heure de conclure, qu'il me soit permis de citer ce proverbe d'une tribu indienne du Canada : « Lorsque le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson pêché, alors vous découvrirez que l'argent ne se mange pas ».

Ces mots résonnent comme un appel à notre responsabilité collective de citoyen pour qu'à notre modeste échelle, nous contribuions à préserver notre planète en essayant de montrer la voie aux générations futures.

Ce message de vigilance résume bien l'enjeu, pour chacun d'entre nous de donner l'exemple à nos enfants.

Je ne saurais oublier de remercier tous mes collaborateurs, élus bien entendu, mais aussi le personnel municipal et intercommunal pour leur implication, au quotidien, dans le bon fonctionnement de notre cité.

Enfin, pour terminer mon discours, je souhaiterais vous rappeler que si la critique est aisée, l'art, lui, est difficile.

Par cela, j'entends vous informer que mon équipe et moi-même resterons concentrés sur les projets pour lesquels vous nous avez fait confiance.

Nous ne nous perdrons pas dans des polémiques stériles et garderons notre énergie pour mener à terme les programmes communaux.

A vous tous amis annotains, merci de la confiance et de l'amitié que vous nous avez témoigné tout au long de cette année.

Bonne année à tous.

Bonne année Annot.

Bonne année à notre France.

Et selon la tradition, je vous dis que l'annado que ven siegue ben granado e ben accoumpagnado afin que l'an que ven, se li sian pas maï sieguen pas men».



Quel devenir pour la Respélido ?

Cet article aborde un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre et nous avons souhaité vous en donner une juste explication.

Il s'agit précisément du projet de vente de la Respélido.

Tout d'abord et pour situer un peu mieux la Respélido dans le contexte annotain, nous vous proposons de faire un petit rappel historique...

Initialement, il s'agissait d'une propriété de l'Evêché de Digne. La Respélido abritait le Collège Saint-Vincent de Paul que de nombreux annotains ont fréquenté, malgré la présence d'une école publique.

Après sa fermeture, l'Evêché cède cet ensemble immobilier à Stanislas (Ecole privé) qui l'exploite pendant quelques années sous l'appellation Stanislas des Monts (accueil d'enfants de la région parisienne).

Après quelques années d'exploitation Stanislas cède à son



tour cet ensemble aux Eclaireurs de France. Dès lors, cet établissement connaît une longue période faste.

Cependant, le temps passant, la mode de ce type de vacances ayant périclité, les Eclaireurs cessent leur exploitation et le louent ponctuellement à la Mairie d'Aulnay-sous-Bois, qui y organise des classes rouges et vertes,

pendant 3 à 4 ans.

Durant une vingtaine d'années cet ensemble immobilier est fermé et hélas, plus entretenu. De fait, s'ensuit une dégradation qui ne fait que s'accroître d'année en année.

En 2004, les Eclaireurs de France décident la vente de cette propriété à un promoteur privé parisien. La



commune exerce son droit de préemption car elle souhaite garder la main sur le foncier entourant le bâtiment afin de désenclaver le quartier, créer un parking et une extension du cimetière.



De fait, la Respelido, n'en déplaise à certains, ne fait partie du patrimoine privé de la commune que depuis 6 ans.

Très rapidement le Conseil Municipal a affiché sa volonté de retrouver un repreneur pour l'ensemble du bâtiment et du parc.



Plusieurs opportunités se sont présentées au fil du temps : Evêché, Perce-Neige, maison de retraite, centre de formation, promoteurs pour appartements de vacances, etc...

Chacune d'elle s'est évanouie devant l'importance des travaux



à mettre en œuvre pour la réhabilitation du bâtiment (en témoignent ces quelques photos).

Aujourd'hui une opportunité nouvelle se présente à nous. Un projet porté par un repreneur privé qui souhaite réaliser une résidence hôtelière haut de gamme.

Etait-il réaliste de refuser d'étudier l'opportunité d'un tel investissement privé sur la commune, en termes d'image, de relance d'une activité hôtelière et à terme de créations d'emplois ?

A notre sens, non. Toutefois, il n'est pas question non plus de laisser filer ce patrimoine sans nous assurer de toutes les garanties



sur la réalisation de ce projet qui comporte plusieurs axes.

Quelles sont ces garanties ?

Tout d'abord garder la maîtrise d'une partie du foncier dans le cadre de l'aménagement d'un accès au cimetière à partir du parking ainsi qu'une réserve foncière pour une future extension du cimetière.

Ensuite proposer à l'acquéreur un compromis de vente garantissant à la commune la réalisation intégrale du projet sous réserve d'annulation de la vente.



Tout ceci sera étudié, dans la sérénité, par le Conseil Municipal avant qu'une décision définitive n'intervienne. Bien évidemment chacun sera informé du devenir de ce projet.

L'état de ce bâtiment, le coût de sa remise en état (estimé à 4 ou 5 millions d'euros minimum), l'absence d'un projet porteur et peu onéreux en fonctionnement, les difficultés à trouver des subventions conséquentes sur ce type d'opération, ne peuvent qu'ajouter à l'intérêt financier que peut représenter un tel projet et nous encourager à étudier sérieusement cette option.





Le passage à la TNT : ce qu'il faut savoir

Notre département passera à la télévision tout numérique le 5 juillet prochain.

Ainsi, nous avons souhaité, au travers de cet article, vous apporter d'ores et déjà quelques informations sur cette évolution technologique qui va nous toucher.

Des informations plus fournies et détaillées seront disponibles dans les mois à venir.



Qu'est-ce que cela signifie ?

Tout simplement, il s'agit de l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Pourquoi fait-on cela ?

Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences utilisées pour créer de nouvelles chaînes, diffuser plus de chaînes en HD (haute définition), développer la radio numérique et généraliser l'accès à internet mobile haut débit sur l'ensemble du territoire.

Cette évolution est un mouvement international. Plus de cent pays font de même. En France, la loi du 5 mars 2007 sur la télévision du futur fixe le cadre juridique permettant à tous les français d'avoir accès à la télé numérique.

Quels sont les avantages du numérique ?

- plus de chaînes : jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites dont certaines en haute définition
- plus de qualité : une meilleure qualité de réception d'image et de son

Qui est concerné ?

Tous les foyers qui possèdent un poste de télévision et qui la reçoivent par l'intermédiaire d'une antenne râteau ou intérieure. Ne sont pas concernés ceux qui reçoivent la télévision avec une parabole ou par une box ADSL.

Que faut-il faire ?

Trois mois avant la date du passage à la télé tout numérique vous verrez défiler un bandeau d'information sur les téléviseurs que vous devez adapter.

Avant l'arrêt de l'analogique vous devez vérifier si chacun de vos postes peut recevoir les signaux numériques. Si ce n'est pas le cas, il faut les adapter. Normalement, un adaptateur TNT externe branché sur la prise péritel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée suffisent.

Si vous rencontrez des difficultés plusieurs solutions s'offrent à vous :

- un centre d'appel : 0970 818 818 (numéro non surtaxé)
- un site internet : www.tousaunumerique.fr
- la mise à disposition de documents d'informations et d'explications ; ainsi qu'un guide pratique dès le mois de mai 2011
- un dispositif d'aides financières réservées, sous certaines conditions aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau et pour le poste principal de la résidence principale
- un dispositif d'aide personnalisée qui pourra être mis en œuvre au bénéfice des foyers vulnérables aux changements technologiques
- le recours à un installateur agréé ; pour Annot et le canton , deux prestataires ont été agréés :
Annot Confort Ménager – ZAC du Castagneret (04 92 83 34 34)
Télé Annot Ménager – Avenue du Foulon (04 92 83 30 30)





Station d'épuration : résultats des essais de garanties

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration, la commune a confié à la société SOCOTEC la réalisation des essais de garanties.

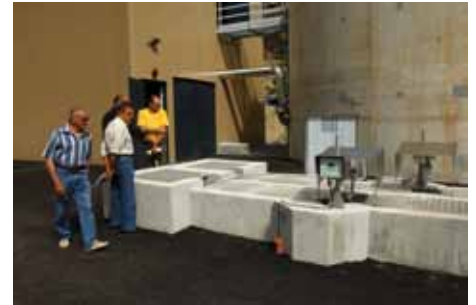
Un rapport rendant compte des essais réalisés du 13 au 16 décembre 2010 et portant sur la vérification du fonctionnement général, la détermination des performances de traitement des eaux, des boues et du traitement de l'air, vient de nous être livré.

Pour les trois jours d'essais, les résultats concernant le traitement de l'eau indiquent que l'ensemble des rendements d'épuration et l'ensemble des concentrations en sortie de station sont conformes aux valeurs garanties.

Au sujet du traitement des boues, les résultats sont conformes pour un fonctionnement habituel en mode automatique à faible niveau.

De même, les valeurs mesurées en sortie désodorisation de la station et de l'aire de compostage sont comprises dans les valeurs garanties et de fait conformes.

En conclusion, nous pouvons dire que notre station d'épuration, en fonctionnement depuis maintenant décembre 2009 et pour laquelle nous avons organisé une journée portes ouvertes en Juin 2010, connaît un fonctionnement général conforme aux prescriptions.



Travaux et réhabilitations

Le public est généralement correctement informé des démarches nécessaires pour construire une maison individuelle. En revanche, l'aménagement, la transformation ou l'entretien d'une habitation existante sont souvent réalisés en méconnaissance des usages en vigueur.

Sans le vouloir, beaucoup de propriétaires se trouvent en situation d'infraction par ignorance des obligations nécessaires. Les caractéristiques architecturales et urbaines d'Annot ont été analysées et certaines dispositions typiques à préserver figurent dans un cahier des charges propre à la commune : la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).

Si vous souhaitez repeindre des volets, changer vos menuiseries, agrandir une fenêtre, construire un barbecue ou un auvent, changer une enseigne, bâtir une souche de cheminée, modifier une toiture, éclairer un grenier... prenez connaissance du cahier des charges.

Vous pouvez aussi consulter l'Architecte des Bâtiments de France lors de l'une de ses permanences en Mairie d'Annot (1/2 journée par mois) en téléphonant au STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) au 04 92 36 70 60. Vous pourrez en outre, selon le type de travaux envisagés, bénéficier de subventions délivrées par le Syndicat Mixte «Villages et Cités de caractères».

Nous avons été très surpris de lire, dans une publication diffusée il y a quelques semaines, un article faisant état de la condamnation de la Mairie par le Tribunal de Grande Instance de Digne-les-Bains.

En effet, dans ce dossier de diffamation, nous avons décidé de nous désister de notre action en justice, cette décision se justifiant par le fait que la partie adverse avait fait valoir que ses propos relevaient de l'humour et de la satire, ce qui constituait, selon notre avocat, la meilleure des défenses et qu'une condamnation pour diffamation serait très difficile à obtenir dans ces conditions.

Le Tribunal n'a donc pas jugé cette affaire sur le fond. Il a simplement accordé une somme au titre des frais engagés.

Toute interprétation ou affirmation laissant penser à une condamnation de la Mairie nous paraît donc contraire à la réalité des faits et relève manifestement d'une démarche étrangère à toute objectivité. C'est là l'aboutissement d'une stratégie de communication comme on en voit malheureusement de plus en plus de nos jours.

Forts de cette expérience et soucieux de la cohésion de notre commune, nous avons donc décidé de ne plus tomber dans ce genre de polémique pour consacrer toutes nos forces aux projets qui améliorent le quotidien et garantissent l'avenir de tous les Annotains.



La ligne Nice-Digne en fête pour ses 100 ans

Annot a accueilli le 24 novembre 2010 une réunion préparatoire à la célébration du Centenaire de la ligne des Chemins de Fer de Provence, et à laquelle ont participé une quarantaine d'associations et d'institutions.

Le 3 Juillet 2011, nous fêterons donc les cent ans de cette ligne, véritable trait d'union entre les Alpes et la Méditerranée.

Ce sera l'occasion de rappeler que cette ligne a permis de désenclaver des territoires isolés tout en développant son potentiel touristique.

Pour célébrer comme il se doit cet évènement, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, en tant qu'autorité organisatrice depuis 2007, souhaite proposer quelques actions phares et dont certaines permettront de mettre en avant les

initiatives locales.

La commune d'Annot s'est d'ores et déjà inscrite dans cette démarche et a proposé à la Région de nous aider financièrement à réaliser une exposition et à produire de nouveau deux pièces de théâtre autour du Train des Pignes. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2010.

Le lancement officiel de la célébration du centenaire devrait avoir lieu courant février 2011. Vous pourrez vraisemblablement trouver dans les gares principales de la ligne des kiosques et panneaux d'information.

Avril 2011 devrait être la date à partir de laquelle les nouveaux matériels entreront en circulation. Parallèlement, une exposition tout au long de la ligne sur ceux qui font vivre la ligne ainsi qu'un site

internet et des bornes interactives dans les gares principales, dont Annot, devraient voir le jour.

Le dimanche 3 Juillet, le jour de l'ouverture totale de la ligne il y a cent ans, la rame Soulé remontera la ligne de Nice à Digne. Autour de cet évènement des activités festives seront organisées.

Enfin, des manifestations spécifiques se tiendront pour les journées du patrimoine le dernier week-end de septembre, comme l'ouverture de certains sites au public (entrepôt de vieux wagons, visites de chantiers et d'ouvrages d'art...).

D'autres activités issues d'initiatives locales se tiendront parallèlement, tout au long de l'année.

2011 s'annonce donc comme une année riche pour tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au train et aux chemins de fer.





Centre Equestre de Vérimande

La Municipalité tient à féliciter les exploitants du Centre Equestre de Vérimande, Nelly et Jacques TRIBOULOT, qui viennent d'obtenir le label «Ecole Française d'Equitation», délivré par la Fédération Française d'Equitation.

Ce label atteste de la qualité globale des prestations proposées par notre établissement annotain. Il est surtout le résultat d'un audit qui a porté sur de nombreux critères de qualité et de sécurité concernant les activités proposées, les structures d'accueil, les aménagements et la communication.

Il permet à chacun d'entre nous d'être confiant quant aux activités éducatives ou sportives qu'organise le Centre Equestre.

C'est enfin le témoin d'une entreprise dynamique et qui compte dans notre commune et bien au-delà.

Association «Vive les Gestes»

Du nouveau du côté de l'Association «Vive les Gestes», avec la constitution d'un nouveau bureau, suite à la dernière Assemblée Générale.

Une nouvelle équipe dirigeante a été élue et est chargée de redynamiser ce club, qui propose des activités d'escalade aussi bien en salle que sur site dans les grès d'Annot.

Le nouveau bureau se compose comme suit :

- CATSOYANNIS Lionel, Président
- COQUIN Guillaume, Adjoint au Président
- ELLUIN Bénédicte, Trésorière
- FOUGERON Claudine, Adjointe à la Trésorière
- SOUALLE Caroline, Secrétaire
- CASENE Nicolas, Adjoint à la Secrétaire

Nouvelle équipe et nouveau moyen de communication : un blog, consultable à l'adresse <http://grimpannot.wordpress.com>.

Comité des Fêtes

Après deux années passées à la tête du Comité des Fêtes, Julien FIORE vient de transmettre le relais à une nouvelle équipe. Nous vous présentons donc avec plaisir ce nouveau bureau, et en profitons pour les féliciter pour leur dévouement à perpétuer notamment les festivités de la Saint-Fortunat :

- MARTIN Elodie, Présidente
- COZZI Marion, vice-Présidente
- CALVI Claire, Trésorière
- SPINELLI Maeva, Trésorière adjointe
- MARTIN Yannick, Secrétaire
- MURAIRE Benjamin, Secrétaire adjoint



L'Annothèque

L'association «l'Annothèque» vient de nous communiquer son bilan moral pour l'année 2010.

Le premier point souligné est le bénéfice apporté par la présence d'une employée communale 20 heures par semaine, qui a ainsi favorisé l'augmentation du nombre de lecteurs et de livres empruntés (104 cotisations ont été réglées en 2010, contre 80 en 2009).

Des partenariats très appréciés ont été noués avec la crèche, les écoles élémentaires et maternelles, et le collège, de même qu'avec l'Office de Tourisme, l'ADPCA, l'Ane Hautain et le Bélier Sauvage.

De très nombreuses activités ont été programmées par l'Annothèque au cours de l'année 2010, ce qui témoigne du dynamisme de cette association ; des animations régulières, à dates fixes et gratuites qui ont permis de développer et de fidéliser le nombre de participants.

Les projets pour 2011 ? Les voici :

- développer l'envie de lire
- création d'un fonds d'archives sonores sur le thème de «la mémoire du pays»
- renforcer les liens entre les bibliothèques du canton
- organiser une «semaine autour de l'école» (expos, conférences, ateliers)
- accentuer les animations vers les adultes
- organisation du Printemps des poètes sur le thème «Paysages infinis»

Toutes nos félicitations à cette structure qui participe au développement culturel des petits comme des grands.



Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :
- Hugo, fils de Céline BRUN et Frédéric CASTINETTI

Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Nouveaux arrivants

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- M. et Mme René BERIA
- M. et Mme Laurent PIACENTINO et leurs enfants
- Mme Claudine EISLEBEN
- M. Bernard EISLEBEN
- M. et Mme Georges TREMIONE et leurs enfants
- Mme Isabelle GAMBINO et ses enfants
- M. et Mme Philippe BLASQUEZ et leurs enfants
- M. et Mme Gilbert MAIRIAUX et leurs enfants

Dernière minute : Annot fait sa Fête à l'escalade !

Dans le cadre du Syndicat Mixte «Villages et Cités de Caractère», la Mairie d'Annot organise les 21 et 22 mai prochains une fête autour de l'escalade dans les grès d'Annot.

Ce projet, financé à 80% par le Syndicat, revêtira un caractère transfrontalier, avec la participation de sportifs italiens et français.

Le programme définitif n'est pas encore établi, mais les bases de travail fixées par la Municipalité s'articulent à la fois autour du côté sportif mais également du côté culturel.

Ainsi, les sportifs de tous niveaux adeptes de l'escalade pourront pratiquer leur sport favori sous différentes formes :

- challenge de blocs sur des nouvelles voies
- escalade «classique» dans le secteur de la Gare
- initiation à l'escalade, à la fois sur un mur mobile installé sur la Place du Germe, mais également *in situ* dans les grès du secteur de la Gare
- parcours accro-branches installé dans les platanes de la Place du Germe

L'aspect culturel des grès n'est pas laissé de côté : atelier de taille de pierres, jeux et activités ludiques, randonnées vers la Chambre du Roi, balades à la découverte des abris sous roches, expo photos, conférence sur la géologie des grès d'Annot, marché franco-italien le dimanche matin...

Sans oublier la fête : grande soirée musicale et festive le samedi soir sur la Place du Germe.

De nombreuses associations ont été sollicitées pour participer et faire vivre cet évènement, que la Municipalité envisage de reproduire chaque année à la même période.

mémento contacts

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE
17 ou 04 92 83 20 05

MÉDECINS
Bono : 04 92 83 23 02
Roux : 04 93 83 26 67

AMBULANCES
L'Annotaine : 04 92 83 20 96

INFIRMIERS
Ceppodomo : 04 92 83 33 38
Urani : 04 92 83 30 64

KINÉSITHÉRAPEUTE
Penna : 04 92 83 21 62
Guelpa : 04 92 83 76 48

DENTISTE
Passeron : 04 92 83 24 68

PHARMACIE
Berlandi : 04 92 83 20 01

TAXIS
Antony : 04 92 38 32 68
Budon : 04 92 83 20 96

MAIRIE
04 92 83 22 09

OFFICE DE TOURISME
04 92 83 23 03

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
04 92 83 42 81

RELAIS DE SERVICES PUBLICS
04 92 83 25 80

«à l'ombre du baou»

Bulletin d'information municipal

Directeur de la publication :
Jean Ballester, Maire d'Annot

Ont participé à la rédaction de ce numéro
l'équipe municipale, celle de l'office de
tourisme et plusieurs associations que vous
reconnaissez .

Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000

Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999

retrouvez annot sur internet :

<http://www.annot.com>